

**Sujet :** [INTERNET] enquete publique concernant l'implantation de "champs" de panneaux photovoltaïques à avril sur loire

**De :** Eric L

**Date :** 13/09/2023 09:01

**Pour :** enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Eric L

58300 AVRIL SUR LOIRE

Monsieur,

J'ai appris il y a seulement quelques jours, par une association récemment créée, la future installation d'un parc photovoltaïque de 50 hectares par la société Photosol, sur la commune d'Avril sur Loire.

Cette « ferme » puisque les panneaux seront posés au sol, sera distante, à vol d'oiseau, de 200 mètres de notre habitation, ce qui, à n'en pas douter, nous offrira une vue directe quelque peu surprenante depuis notre terrasse ....

Nous ne sommes en aucun cas opposé à de nouveaux modes de production d'électricité, mais les bâtiments agricoles, les bâtiments neufs, ou les parkings semblent offrir des possibilités plus acceptables, convenables et raisonnables.

-Comment se fait-il que ce projet (qui a germé depuis 2019) n'ait jamais été porté à notre connaissance avant 2023, aucune information de la part de la Mairie, aucun affichage, aucune réunion d'information, **est bien légal ?**

-N'y a-t-il pas conflit d'intérêt puisque étonnamment, la totalité des terres concernées appartient à une même personne qui se trouve être Mme le Maire.

-Pourquoi ces terres qui depuis des années produisent du blé, du maïs, de la viande ( terres irrigable pour une grande partie) devront du jour au lendemain servir à « héberger » des panneaux, alors que nous devons importer des céréales depuis l'autre bout de l'Europe, ou encore de bien plus loin. Où est le bénéfice écologique d'un tel projet ?

- On parle de « ferme » puisque des moutons seront mis pour entretien sous ces panneaux. On sait que le seuil de rentabilité est de 8 brebis par hectare, là on prévoit 4 brebis par hectare, qui s'installerait dans de tels conditions et surtout qui laisserait une telle installation se faire ? Nous sommes en droit de penser que le terme de « FERME » est un moyen de contourner la loi.

- Sur ces terres on peut voir grands nombres d'espèces animales et végétales sauvages, notamment avec le passage à chaque migration des oies sauvages, et la présence de nombreuses cigognes. De plus une partie de ces terres sont classées en zone NATURA 2000. Ces terres, il me semble ont un statut spécial et doivent être conservées.

- A proximité directe, se trouve le canal latéral à la Loire et le Vélo route, le département de la Nièvre a investi beaucoup d'argent afin d'attirer les touristes et donner une vision totalement naturelle de notre région. Qui aimerait passer en bateau, en vélo, à pied avec comme vue, à sa gauche des panneaux solaires, à sa droite des panneaux solaires.....

- En passant en bordure de ces champs, on voit une grande quantité d'ambroisie, plante fortement allergisante. Si on laisse cette plante se développer, il y a fort à parier que, rapidement nous aurons de plus en plus de problèmes d'allergies. Qui va continuer à lutter contre ces plantes sur ces parcelles ?

- Tout autour de ces parcelles, on trouve du bois ou nos maisons, on sait tous que pour des raisons de sécurité, en cas d'incendie, les pompiers n'interviendront pas. On va donc laisser brûler 50 hectares tout en mettant en danger la forêt environnante et nos maisons, et aujourd'hui sait-on la teneur des matériaux qui vont se dégager de ces panneaux en feu ?

- Sous ces parcelles se situent deux failles d'eau. Ce sont ces failles qui alimentent nos puits. Chaque panneau est relié à la terre pour des raisons de sécurité, ainsi que les postes de transformation électrique qui compléteront le projet. Ces mises à la

terre ont pour but d'éliminer les courants de défauts et les courants de fuite, on sait tous que l'eau est conducteur. Par ce projet on accepte donc de voir nos sols et nos eaux potentiellement contaminés. De plus, une vraie ferme agricole (élevage laitier) se trouve à proximité immédiate de ces futurs champs de panneaux. Nous sommes consommateurs de ces produits. A-t-on, aujourd'hui l'assurance que ce sera sans danger à l'avenir ? A une époque, où pourtant le principe de précaution prédomine, il ne semble pas nous être destiné. Il est vrai qu'en tant que ruraux, nous avons l'habitude d'être oubliés...

- Pour la mise en place d'un tel projet ( 85300 panneaux, 8 postes de transformation électrique etc. ) de nombreux camions ( poids lourds) devront circuler sur nos routes, comment cela va-t-il se passer sachant que les routes qui desservent les parcelles sont à tonnage limité . Je ne vous expose pas la complexité que nous allons rencontrer pour circuler.

-Dans notre région, à moins de 15 km nous avons deux fermes photovoltaïques de taille similaire ( commune de Verneuil, depuis 5 ans et Champvert en cours de construction) . Sur ces deux projets, aucune maison ne se trouve à proximité, il me semble que le lieu ici est quelque peu mal choisi.

- Même en étant très pragmatique je ne vois pas la pertinence d'un tel projet, sauf pour le propriétaire des terrains et pour la société Photosol, quand à nous « les voisins » verront nos biens perdent vraisemblablement de la valeur car qui achèterait une maison avec vue sur « la mer de panneaux » avec un bruit continu strident et insupportable lié au fonctionnement de ces installations...

**Des panneaux oui, mais pas à n'importe où et à n'importe quel prix. DONC PAS ICI .**

ERIC L

